

Nombre de membres

Séance du 14 mars 2016

en exercice: 11

L'an deux mille seize et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 8

Sont présents: Jean Marie LECORNET, Linda BEAUCHAMP, Jean-Bernard CARTON, Yvon GUISE, Francis BEAUVARLET, Brigitte BOURSIN, Yves COLOMBEL, Fernand DEMERVAL

Votants: 8

Représentés:

Excuses: Gérald BRISSEZ, Florent GUISE

Absents: Jocelyne LECTEZ

Secrétaire de séance: Brigitte BOURSIN

Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation = 12 %
- Foncier bâti = 16.39 %
- Foncier non bâti = 38.75 %

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale. Les recettes réelles seront d'un montant de 73681 euros pour l'année 2016.

Objet: DEPENSES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE BP16

Considérant qu'il y a lieu de liquider et mandater une facture de la société Verdi concernant la maîtrise d'oeuvre de la rue des clerks et du carrefour de la RD11 d'un montant de

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Marie LECORNET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016,

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés

Avant le vote du budget primitif 2016

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2014 (BP + RC + DM1 + DM2+DM3)	Montant autorisé avant le vote du BP
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17000€	4250€
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67473.22€	16868.30€
23 -IMMOBILISATIONS EN COURS	5000€	1250€
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	89473.22€	22368.30€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise

- le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2016 avant le vote du budget 2016 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- De reprendre ces crédits au budget 2016

Objet: actualisation des loyers des logements communaux

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les loyers des logements communaux situés :

- Au 2 rue de Riencourt, loué par M THUILLIER Gérard
- Au 3 rue des clercs, par Madame WILLERVAL Marguerite

Sont révisibles annuellement à la date d'anniversaire du contrat de location. Monsieur Le maire informe que le conseil municipal doit se prononcer pour l'actualisation annuelle des loyers selon l'Indice de référence des loyers qui sera publié par l'Insee à la date d'effet du contrat de location soit :

- Pour le contrat de location de Madame WILLERVAL Marguerite : l'IRL du 1^{er} trimestre 2016 son contrat ayant été signé le 21 mai 2014
- Pour le contrat de location de Monsieur THUILLIER, l'IRL du 2^{ème} trimestre 2016, son contrat ayant été signé le 01 aout 1991.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la révision annuelle des loyers des logements communaux .

Objet: Subventions aux associations

M LECORNET, Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer les subventions pour l'année 2016.

Monsieur le maire propose les subventions suivantes :

- Subvention association des donneurs de sang : 100 euros
- Subvention à l'institut de recherche sur le cancer : 200 euros
- Coopérative scolaire : 200 euros
- Cyclo club de Beaulencourt: 100 euros
- Club des Aînés de Villers au Flos : 50 euros

Le conseil municipal décide, après discussion et vote, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder ces subventions d'un montant de 650 euros et de les inscrire au budget primitif 2016.

Dépenses d'équipement envisagées en 2016:

1) Sol de la classe primaire:

Madame Marques, enseignante à l'école primaire de Villers au Flos souhaite le renouvellement du revêtement du sol de sa classe.

Madame Marques a transmis des devis de revêtements en vinyle à Monsieur le maire, ceux ci s'élèvent à 2512.42 euros, 2772.42 euros et 3292.42 euros.

Ces devis comprennent l'enlèvement du sol existant, le réagréage du sol, le collage du nouveau revêtement.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement du sol de la salle de classe de l'école primaire de Villers au Flos, 3000 euros seront crédités à l'opération "travaux école (sol)" en section d'investissement du budget primitif 2016.

2) Tracteur tondeuse:

Suite aux différentes démonstrations de plusieurs modèles de tracteur, Monsieur le maire présente les devis et leur montant :

- Pelouse de l'Ancre à Albert : - tracteur de la marque ISEKI moteur 24cv à 22 486.54 euros

- tracteur de la marque SHIBAURA à 19 699.68 euros

-Avronsart à Doingt-Flamicourt : -tracteur de la marque HUSQVARNA 25CV à 22 233 euros
-tracteur de la marque HUSQVARNA 20CV à 20 092.80 euros

-EV 10 PRO à La Gorgue : - Tracteur TORO de 23CV à 19 080 euros

Une reprise de l'ancien tracteur est possible pour 400 euros.

Après discussion, le conseil municipal préfère conserver l'ancien tracteur tondeuse.

Après discussion des points positifs et négatifs de chaque modèle, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de se prononcer pour l'achat du tracteur de la marque HUSQVARNA de 25 CV à 22233 euros et demande à Monsieur le maire de négocier ce prix (pas de reprise de l'ancien tracteur), puis d'inscrire ces crédits au budget primitif 2016.

Questions diverses::

1) Courrier de M POUCHAIN

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il a relancé la société Veolia dans le but de recevoir le compte rendu des vistes des installations d'assainissement individuels de la commune;

Sur ce compte rendu, il est mentionné que 20 maisons n'ont pas été vérifiées (absences des propriétaires ou locataires).

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur Pouchain Marcel déposé le 01 mars à la mairie concernant une pollution supposée des eaux se deversant dans son bois.

Or la majorité des installations non contrôlées se situent à proximité du bois.

2) Remerciements de M Vallet.

Conformément à la décision du précédent conseil municipal, la commune a fait parvenir des cartouches d'encre à Monsieur VALLET en dédommagement des frais occasionnés par l'administration du site internet de la commune.

Monsieur VALLET transmet ses remerciements au conseil municipal.

3) Problème d'eau de ruissellement/Grand'rue

Monsieur Beauvarlet fait remarquer que par temps de pluie, l'eau n'entre pas dans le puisard à l'entrée du Village (vers Haplincourt).

Monsieur le maire répond qu'Aristide devra décaper la terre se trouvant devant le puisard.

4) Robinet cimetière;

Madame Boursin annonce que le robinet d'eau est remis en service, mais qu'il goutte.

Monsieur le maire dit qu'il le fera changer par Aristide.

5) Poubelle stade de Football

Monsieur Carton fait remarquer que la poubelle du stade de football est pleine.

La séance est levée à 21h10